



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

**Communauté de communes
Coteaux et Landes de Gascogne**

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Raymond Girardi, Président certifie que :

**LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE n° 030 / 2020 en
date du 15 juin 2020 engageant la procédure de « Déclaration de Projet valant Mise
En Compatibilité (DPEMC) du PLU de BEAUZIAC », a été affichée à compter du
22 juin et jusqu’au 24 juillet 2020 au siège de la communauté de communes de
Coteaux et Landes de Gascogne sur le panneau prévu à cet effet.**

Pour faire valoir ce que de droit,

Au Grézet-Cavagnan

Le 27 juillet 2020

Le Président,

Raymond Girardi

